



DELIBERATION N°2021-45 /CCOG-DGA
relative au Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

**Délibération N°2021-45 /CCOG-DGA
relative au Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2313-1 et L.2224-13

Vu le code général des impôts notamment son article 1520,

Vu l'avis de la commission des finances le 23 mars 2021,

La Présidente rappelle que, comme chaque année, le conseil communautaire est appelé à voter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Tout comme les autres taxes locales précédemment fixées, il est proposé de maintenir les taux de 2020 afin de ne pas augmenter la pression fiscale dans un contexte social incertain né de la crise sanitaire.

Les taux suivants, vous sont dès lors proposés :

COMMUNES	TAUX VOTES EN 2020	TAUX 2021 PROPOSES
MANA	12,3	12,3
ST LAURENT	12,3	12,3
MARIPASOULA	15	15
GRAND-SANTI	15	15
APATOU	24,9	24,9
AWALA-YALIMAPO	21,1	21,1
PAPAICHTON	15	15

Il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer les taux 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels que proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

FIXE les taux 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels que proposés ci-dessus.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.